



SmageAa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 02 FEVRIER 2010 A 18 h**

*CASO - LONGUENESSE*

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATIONS**

Adoption du compte rendu de la séance du 10 décembre 2009

**ADMINISTRATION GENERALE**

N° 1 - désignation d'un Secrétaire de Séance

**RAPPORTEUR**

M. DENIS

**MISE EN VALEUR DES MILIEUX & TRAVAUX**

N° 2 - lutte contre le rat musqué – extension des missions de l'équipe rivière – recrutement

M. DUCROCQ

**PREVENTION DES CRUES**

N° 3 - recrutement d'un chargé d'études en hydraulique rurale

M. DHALLEINE

**MARAIS**

N° 4 - Cheminement piéton à Clairmarais – subvention au Parc naturel régional

M. CHOQUET

**FINANCES**

N° 5 – compte administratif 2009

M. DENIS &  
M. DUCROCQ

N° 6 – budget primitif 2010

M. DENIS

**QUESTIONS DIVERSES**

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 02 FEVRIER 2010**

**Question n° 1**

**ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation d'un secrétaire de séance

**RAPPORTEUR** : Monsieur DENIS

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur André PRUVOST. a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

REÇU LE

17 FEV. 2010

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02 FÉVRIER 2010

**Question n° 2**

**MISE EN VALEUR DES MILIEUX & TRAVAUX** : Lutte contre le rat musqué - extension des missions de l'équipe rivière - recrutement

**RAPPORTEUR** : M DENIS

La lutte chimique contre le rat musqué n'est aujourd'hui plus possible réglementairement. Il n'en reste pas moins que cet animal est un véritable fléau pour les berges de nos cours d'eau.

Le SmageAa qui jusqu'alors assure un rôle de coordonnateur des actions des GDON de son territoire se doit de renforcer sa politique en matière de lutte contre le rat musqué.

Dorénavant, seule la lutte mécanique est possible. Sur le marais audomarois et sur la partie flamande de notre territoire, des piégeurs professionnels sont en place, secondés par un réseau de piégeurs volontaires. Sur l'Aa rivière et ses affluents, les piégeurs volontaires sont également présents, mais pourraient se décourager devant l'ampleur de la tâche.

Une mission d'assistance opérationnelle aux piégeurs volontaires pourrait être donnée à l'équipe d'entretien de rivière. Il s'agirait de renforcer ponctuellement les efforts des piégeurs sur un secteur, d'organiser des opérations "coup de poing".

Les objectifs sont :

- Renforcer l'efficacité de l'action des piégeurs bénévoles,
- Ne pas laisser de secteurs libres de piégeage,
- Mobiliser les piégeurs bénévoles,
- Sensibiliser à la lutte contre les nuisibles.

Concrètement, après organisation avec une commune ou deux et ses (leurs) piégeurs bénévoles, et le cas échéant l'employé communal, sur une période limitée (une ou deux semaines), l'équipe et les piégeurs locaux s'organiseraient pour poser les pièges sur tout le linéaire concerné, puis les vérifier tous les jours et les ramasser en fin de semaine.

Le SmageAa apporterait des pièges supplémentaires en nombre. Deux agents assureraient la pose le lundi et viendraient ramasser les pièges le vendredi.

Cette organisation est prévisionnelle. Elle nécessite d'être expérimentée pour être éventuellement adaptée. Elle dépendra également des possibilités locales.

L'objectif serait de réaliser cette opération dans chacune des communes une fois dans l'année. Plusieurs communes (deux) pourraient éventuellement être groupées.

Il est toutefois rappelé que le piégeage est plus opportun à certaines périodes (début et fin d'hiver).

L'implication de l'équipe mobiliserait 2 personnes le lundi (soit 2 x 8h) et une ou deux personnes le vendredi matin (1 à 2 x 5h), et également du temps de technicien pour l'organisation avec les communes.

Le caractère expérimental du lancement de cette opération ne permet pas de renforcer l'équipe d'entretien de rivière de façon pérenne.

Aussi, il est envisagé de recruter un agent d'entretien de rivière en contrat d'insertion (CUI ex-CAE) pour une durée de **un an renouvelable une fois**. Le temps de travail hebdomadaire serait de **26,5 h**. L'agent vient en renfort de l'équipe ; mais c'est toute l'équipe à tour de rôle qui assurera cette mission supplémentaire.

L'agent recruté serait présent le lundi toute la journée (8h), et toutes les matinées (18,5h). Son salaire serait calculé sur la base du **SMIC**.

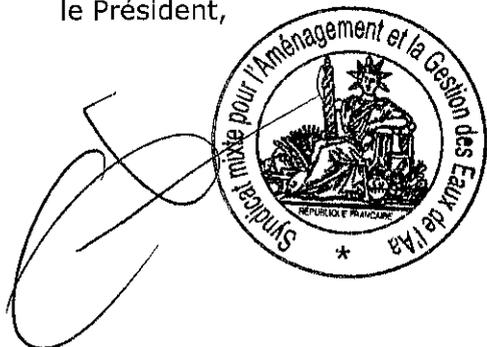
Ce recrutement pourrait bénéficier des financements de l'Etat, et du Conseil général si le candidat retenu est bénéficiaire du RSA.

L'agent bénéficierait des avantages sociaux (titres restaurant, cadeau de fin d'année) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.

Après délibération et à l'unanimité, Le président est autorisé :

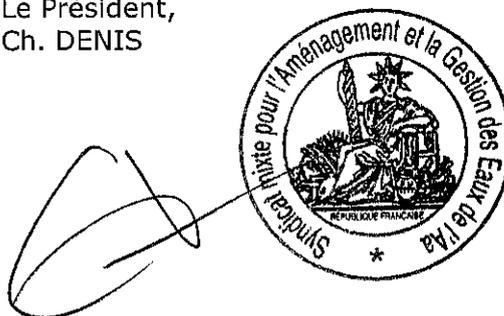
- à signer une convention de financement avec l'Etat et le conseil général
- à recruter dans le cadre du dispositif d'insertion, un agent supplémentaire pour l'équipe rivière.

Certifiée exécutoire  
À compter du  
03/02/2010  
le Président,



Pour extrait conforme,

Le Président,  
Ch. DENIS



RECEVU  
LE 03/02/2010  
A 10H00

RECEVU  
LE 03/02/2010  
A 10H00

## **COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2010**

**A 18 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

L'an deux mil dix, le 02 Février à 18 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de l'Hôtel Communautaire de la CASO, rue A. Camus à Longuenesse, à la suite des convocations adressées à domicile le 26 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### ***Etaient présents :***

Monsieur Christian DENIS Président,  
Messieurs, Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, et André PRUVOST vice Présidents, Alain MEQUIGNON, membre délégué

Messieurs André BAES, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, délégués titulaires.

Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ et Dominique LARDEUR délégués suppléants

### ***Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un Suppléant***

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER, délégué suppléant.

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant

Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur David FLAHAUT, délégué suppléant

### ***Absents excusés***

Messieurs Bertrand PETIT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de 23



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02 FÉVRIER 2010

REÇU LE

22 FEV. 2010

Question n° 3

**PREVENTION DES CRUES** : recrutement d'un chargé d'études en hydraulique rurale

**RAPPORTEUR** : M. DENIS

Comme le montre le croquis issu d'un rapport du CEMAGREF (2004) et présenté en commission Prévention des crues le 15 octobre dernier, il existe différents types de mesures visant à prévenir les risques liés aux inondations.

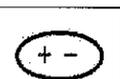
|                     |                               | EFFICACITE GLOBALE DES MESURES DE   |   |   |   |
|---------------------|-------------------------------|---|---|---|---|
|                     |                               | réduction de la vulnérabilité existante   | non-création de vulnérabilité nouvelle  | contrôle de l'aléa dont ralentissement dynamique                                    | information préventive et alerte  |
| VIS A VIS DES CRUES | fréquentes<br>T < 2 ans       |   |   | sans effet ou éventuellement faible effet négatif                                   |   |
|                     | moyennes<br>2 < T < 10 ans    |  |  |  |  |
|                     | rare<br>10 < T < 100 ans      |  |  |  |  |
|                     | exceptionnelles<br>T > 100ans |  |  |  |  |

tableau 1. L'efficacité globale des outils de prévention en fonction de l'importance des crues (mesurée par la période de retour T)

Ce tableau montre :

- Qu'il est judicieux d'envisager les différentes mesures de façon **complémentaire** les unes aux autres,
- Que les programmes de travaux, compris dans "contrôle de l'aléa" ont une efficacité limitée, comme cela est souvent répété par ailleurs,
- Par le carré rouge dans le contrôle de l'aléa pour les crues exceptionnelles, que les travaux peuvent engendrer un **faux sentiment de sécurité** qui peut être préjudiciable pour ce type de crue.

Toutefois le programme de travaux du SmageAa garde des effets positifs au moins jusqu'à une crue de type 2002 (retour > à 50 ans), le "moins" étant signalé ici pour les crues torrentielles telles que celles du Sud-Est.

Comme cela est répété à de nombreuses reprises, le risque zéro n'existe pas. Il est donc indispensable de mettre en œuvre d'autres types de mesures pour prévenir les conséquences des crues.

Aussi, dans le cadre des travaux connexes au programme de travaux de prévention des crues mené par le SmageAa en fond de vallée, le SmageAa peut développer deux domaines complémentaires : l'hydraulique rurale visant à résoudre les problématiques des sous bassins versants, et l'animation pour la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Cela comprendrait donc l'assistance technique aux collectivités locales, le suivi des études et travaux "désordres hydrauliques locaux", le développement des opérations "réduction de vulnérabilité" et "culture du risque".

A cet effet, il est envisagé de recruter à temps plein un chargé d'études en hydraulique rurale.

Les deux axes de travail devraient se répartir à mi-temps.

Ses missions seraient :

- Projets locaux d'hydraulique rurale
  - o En réponse aux demandes locales (élus, particuliers) de résolution de problématiques hydrauliques : visite de terrain, cartographie des problématiques, recherche de solutions et/ou d'interlocuteurs plus adaptés, animation de la concertation locale
  - o Animation de terrain et suivi des projets du SmageAa en hydraulique rurale
- Réduction de la vulnérabilité
  - o Assistance aux communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde : sensibilisation, proposition d'outils, animation de réunion
  - o Elaboration, mise en œuvre et évaluation du programme de développement de la culture du risque : mise en place de repères de crue, assistance pour la réalisation des DICRIM...
  - o Elaboration, mise en œuvre et évaluation du programme de réduction de la vulnérabilité à destination, des établissements publics, des particuliers, et, en collaboration avec la CCI, des entreprises.

La partie "Réduction de la vulnérabilité" pourrait bénéficier de financement de l'Europe dans le cadre du FEDER. Un dossier de financement est en cours d'élaboration. Y serait également repris le redéploiement des missions de l'animateur agricole pour le renforcement du relationnel de terrain sur les sites de mobilisation du champ d'expansion des crues ; ce redéploiement de mission ayant pour motivation la volonté de faciliter la mise en œuvre du programme et de le rendre exemplaire.

Aucune garantie ne peut être obtenue à ce stade sur le financement du FEDER, mais les retours techniques sont positifs. Etant donné la possibilité de faire une demande rétroactive de financement et la nécessité d'avancer sans attendre sur les projets évoqués, il est proposé de recruter le chargé d'études dès le 1<sup>er</sup> mars 2010.

- Vu, la loi 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment à l'article 3 alinéa 5.
- Vu, la loi 88-145 du 12/02/1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, relative aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

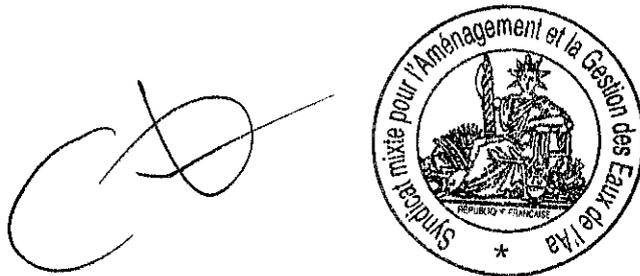
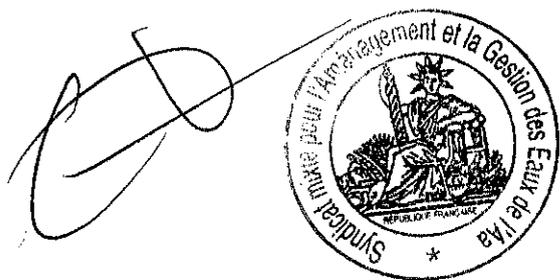
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le président à

- à recruter un chargé d'études en hydraulique rurale et à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une période de 6 mois pouvant donner suite à un contrat de 18 mois selon les accords de financement.
- de rémunérer le chargé d'études sur la base de l'indice brut : 322 majoré 308 et de lui attribuer la prime de service et de rendement en fonction du service rendu.
- dans le cas où, le chargé d'études est titulaire d'un master, l'indice de référence retenu sera, celui d'ingénieur avec un indice brut : 379 majoré 349 et de lui attribuer la prime de service et de rendement en fonction du service rendu.
- de lui rembourser les frais de déplacements sur la base du décret n° 90-437 du 28 mai 1990
- de l'autoriser à l'utiliser les véhicules du SmageAa.

- De lui faire bénéficier des avantages sociaux (titres restaurant, cadeau de fin d'année) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.
- à effectuer ce recrutement en anticipation des accords de financements.

Certifiée exécutoire  
À compter du  
03/02/2010  
le président,

pour extrait conforme,  
le président,  
Ch DENIS.





## **COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2010**

**A 18 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

L'an deux mil dix, le 02 Février à 18 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de l'Hôtel Communautaire de la CASO, rue A. Camus à Longuenesse, à la suite des convocations adressées à domicile le 26 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### ***Etaient présents :***

Monsieur Christian DENIS Président,  
Messieurs, Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, et André PRUVOST vice Présidents, Alain MEQUIGNON, membre délégué

Messieurs André BAES, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, délégués titulaires.

Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ et Dominique LARDEUR délégués suppléants

### ***Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un Suppléant***

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER, délégué suppléant.

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant

Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur David FLAHAUT, délégué suppléant

### ***Absents excusés***

Messieurs Bertrand PETIT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de 23



**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 02 FÉVRIER 2010**

**Question n° 4**

**MARAIS** - Cheminement piéton à Clairmarais – subvention au Parc naturel régional

**RAPPORTEUR :**

---

Dans son projet de sauvegarde du marais audomarois, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale prévoit de développer l'accès pédestre au cœur du marais.

Le Parc nous sollicite pour participer au financement d'un aménagement d'une portion de sentier sur la commune de Clairmarais. Ce projet s'inscrit dans un projet à plus long terme visant à créer des boucles pédestres et de relier la Réserve Naturelle Nationale des Etangs du Romelaère, la forêt de Clairmarais et le chemin longeant l'Aa canalisée vers Saint-Omer.

Le sentier sera réservé aux piétons.

Le projet comprend :

- 1) Coupe d'une haie de troène,
- 2) Tunage de 200 ml de berge,
- 3) Création d'un bac à chaîne,
- 4) Remplacement d'un pont.

Le budget prévisionnel est établi comme suit :

|                       | Montant € TTC       |
|-----------------------|---------------------|
| Coupe de haie         | 2 000 € TTC         |
| Tunage                | 24 000 € TTC        |
| Bac à chaîne          | 2 000 € TTC         |
| Aménagement d'un pont | 7 000 € TTC         |
| <b>TOTAL 2010</b>     | <b>35 000 € TTC</b> |

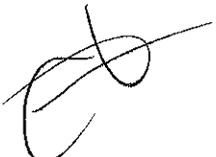
Financement envisagé :

|           |      |
|-----------|------|
| CPER :    | 43 % |
| Commune : | 29 % |
| Parc :    | 14 % |
| SmageAa : | 14 % |

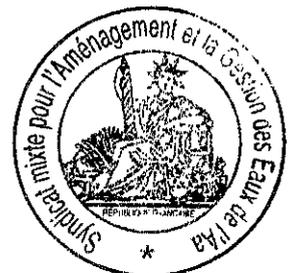
Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le président à :

- attribuer une subvention à hauteur de 14 % de la réalisation du projet de création d'un cheminement à Clairmarais, avec un plafond de 5 000 € (fonds d'aide 2009 aux projets dans le marais non utilisé et reporté),
- à signer la convention avec le Parc naturel régional (projet en pièce jointe).

Certifiée exécutoire  
À compter du  
03/02/2010  
le président,



pour extrait conforme  
le président,  
Ch DENIS



## **COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2010**

**A 18 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

L'an deux mil dix, le 02 Février à 18 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de l'Hôtel Communautaire de la CASO, rue A. Camus à Longuenesse, à la suite des convocations adressées à domicile le 26 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### ***Etaient présents :***

Monsieur Christian DENIS Président,  
Messieurs, Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, et André PRUVOST vice Présidents, Alain MEQUIGNON, membre délégué

Messieurs André BAES, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, délégués titulaires.

Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ et Dominique LARDEUR délégués suppléants

### ***Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un Suppléant***

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER, délégué suppléant.

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant

Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire était remplacé par Monsieur David FLAHAUT délégué suppléant

### ***Absents excusés***

Messieurs Bertrand PETIT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de 23

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 02 Février 2010**

**Question n° 6**

**FINANCES** : Services généraux – Budget Primitif 2010

**RAPPORTEUR** : M. DENIS

---

Le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 846 787,30 €,
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 1 710 526,63 €.

**En investissement** :

Les crédits concernent les opérations suivantes :

- ▶ n°102 "chaland"
- ▶ n°103 "mobilisation du champ d'expansion des crues "
- ▶ n°104 "résorption des désordres locaux"
- ▶ acquisition de matériel : équipe rivière, pièges, ordinateurs, logiciels

L'équilibre de la section est assuré par le virement de la section de fonctionnement, les amortissements, une partie du résultat de fonctionnement et l'excédent d'investissement reportés. Des subventions d'équipement sont prévues pour les opérations 102 et 103.

**En fonctionnement** :

Les crédits inscrits concernent, tout d'abord, les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, fournitures administratives, frais de communication... ; ainsi que les dépenses de rémunération légèrement augmentées pour tenir compte des évolutions annuelles.

Quelques points particuliers sont à signaler :

- Ligne 60632 Cette ligne contient les matériaux nécessaires aux petits aménagements en rivière ou sur berges.
- Ligne 611 En 2009, les démontages d'ouvrages étaient inscrits sur cette ligne. Pour 2010, elle contient simplement la réalisation des diguettes, les boudins d'hélophytes pour les berges, et l'évacuation des déchets de rivière.
- Ligne 615 En 2009, la ligne reprenait la réparation de la roue du moulin Snick.
- Ligne 61524 Cette ligne contient les acquisitions de plants pour les plantations sur berges.
- Ligne 617 Cette ligne contient les études ne donnant pas lieu à des travaux en maîtrise d'ouvrage du SmageAa. En 2009 ont été mandatés des levés topographiques pour les propositions d'aménagement des ouvrages hydrauliques pour rétablir leur franchissabilité. En 2010, est prévue la finalisation de cette étude et ses suites (bureau d'étude, topographie complémentaire, et géotechnique).
- Ligne 64131 Les rémunérations de personnel non statutaire seront augmentées en 2010 par l'embauche d'un agent d'entretien de rivière à temps partiel en insertion et d'un technicien hydraulique pour une mission de 2 ans.

Les recettes de la section sont composées pour l'essentiel par la participation des commune et communautés de communes, et des subventions de nos partenaires.

- Ligne 6419 Cette ligne contient les remboursements des rémunérations de personnel en arrêt de travail. Y seront ajoutées en 2010, les participations de l'Etat au contrat d'insertion.
- Ligne 7472 Les subventions de la Région portent sur une partie des travaux de l'équipe rivière : lutte contre les espèces invasives et restauration des milieux aquatiques.
- Ligne 7473 Les subventions du département portent sur les démontages d'ouvrage réalisés en 2009, et le plan d'entretien de rivière.
- Ligne 7478 Les subventions de l'Agence de l'Eau apparaissent sur cette ligne. Elles concernent : les démontages d'ouvrages réalisés en 2009, l'étude de rétablissement de la franchissabilité piscicole, la restauration des habitats aquatiques, le poste du technicien milieu, le plan d'entretien (une forte diminution est signalée sur ce volet en 2010), le poste d'animateur agricole et la mise en place de diguettes anti-érosives.
- Ligne 758 Cette ligne reprend la participation des exploitants au financement des diguettes anti-érosives.

En l'absence d'assurance des financeurs, la prise en charge d'une partie du salaire du technicien hydraulique par le FEDER n'est pas intégrée dans le budget primitif.

Ce projet de budget est présenté au bureau,

| SECTIONS       | DEPENSES            | RECETTES            |
|----------------|---------------------|---------------------|
| Investissement | 1 710 526,63        | 1 710 526,63        |
| Fonctionnement | 846 787,30          | 846 787,30          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 557 313,93</b> | <b>2 557 313,93</b> |

**LA STRUCTURE BUDGETAIRE 2010**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| <b>Dépenses</b>   |
|---|
| <b>846 787,30</b>   |
| Frais de personnel<br>396 450,00  |
| Fournitures et frais de gestion générale<br>190 260,00  |
| Participations et subventions<br>51 000,00  |
| Intérêts de la dette<br>0   |
| Prélèvement pour section d'investissement dont dotations aux amortissements et aux provisions (autofinancement)<br>209 077,30 |

| <b>Recettes</b>                                     |
|---|
| <b>846 787,30</b>                                   |
| Participations et produits financiers<br>619 911,30 |
| Subventions<br>226 876,00                           |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| <b>Dépenses</b>                        |
|--|
| <b>1 710 526,63</b>                    |
| Remboursement de dettes<br>0           |
| Acquisition et travaux<br>1 605 215,33 |
| Autres dépenses<br>105 311,30          |

| <b>Recettes</b>  |
|--|
| <b>1 710 526,63</b>  |
| Prélèvement sur recettes de fonctionnement (autofinancement)<br>209 077,30 |
| Solde d'exécution des années antérieures<br>949 172,39                     |
| Subventions<br>480 245,00  |
| FCTVA et autres recettes définitives<br>72 031,94                          |
| Emprunts<br>0  |

autofinancement net

Après délibération et à l'unanimité, le budget primitif est adopté.

Certifiée exécutoire  
À compter du  
03/02/2010  
le président,

pour extrait conforme  
le président,



## **COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2010**

**A 18 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

L'an deux mil dix, le 02 Février à 18 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de l'Hôtel Communautaire de la CASO, rue A. Camus à Longuenesse, à la suite des convocations adressées à domicile le 26 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### ***Etaient présents :***

Monsieur Christian DENIS Président,  
Messieurs, Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, et André PRUVOST  
vice Présidents, Alain MEQUIGNON, membre délégué

Messieurs André BAES, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINÉ, Gilbert CHIQUET, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, délégués titulaires.

Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ et Dominique LARDEUR  
délégués suppléants

### ***Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un Suppléant***

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER, délégué suppléant.

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant

Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur David FLAHAUT délégué suppléant

### ***Absents excusés***

Messieurs Bertrand PETIT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de  
23

